

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

20 mars 2015
Français
Original: anglais

Session de 2015

Genève, 12 et 13 novembre 2015
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Systèmes d'armes létaux autonomes

**Systèmes d'armes létaux autonomes
Base de réflexion pour la réunion informelle d'experts
sur les systèmes d'armes létaux autonomes
Genève, 13-17 avril 2015**

Document soumis par l'Allemagne

1. **Introduction:** La réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), à venir, offre une occasion d'approfondir la compréhension de ces systèmes d'armes et les débats qui y sont consacrés. Le présent document de travail dresse pour chacune des séances de la réunion informelle d'experts une liste de questions qui ont pour but d'aider les États dans leurs travaux préparatoires et de faciliter le déroulement des débats lors de la réunion.

2. **Questions techniques**

- a) Situation actuelle
 - i) Quelle est la situation actuelle concernant
 - La mise au point de technologies autonomes?
 - L'autonomie des systèmes d'armes?
 - ii) Dans quels domaines civils enregistre-t-on une autonomie croissante?
 - iii) Où et quand ces technologies deviendront-elles envisageables pour le combat?
 - iv) Quels sont les problèmes techniques à surmonter dans l'optique de la mise au point de systèmes d'armes létaux pleinement autonomes, eu égard en particulier à l'identification des cibles?



3. Argumentation de l'armée en faveur de fonctions autonomes pour les systèmes d'armes

a) Quelle est l'argumentation de l'armée en faveur de la quête d'une autonomie pour certaines fonctions des systèmes d'armes? Quelles raisons pourraient justifier de limiter les fonctions autonomes des systèmes d'armes?

b) Quelles sont les circonstances dans lesquelles certains traits propres à l'homme, tels que la peur, la haine, le sens de l'honneur et la dignité, la compassion et l'amour, sont souhaitables dans les combats? Dans quelles situations des machines non douées d'émotions présentent des avantages par rapport aux combattants humains?

c) Le droit international humanitaire édicte la façon dont une partie à un conflit doit se comporter à l'égard des personnes qui sont à sa merci; comment des machines pourraient-elles appréhender de telles situations?

d) Face au volume et à la complexité des informations disponibles, quels atouts offrent les processus autonomes? Ceux-ci rendent-ils une machine plus, ou moins, fiable qu'un processus humain de prise de décision?

e) Y a-t-il des scénarios dans lesquels l'autonomie pourrait contribuer à protéger la vie des civils et des combattants? Peut-on imaginer par exemple qu'un ciblage plus précis évite les dommages collatéraux et réduise le temps de réaction aux attaques?

f) Quelles perspectives et préoccupations spécifiques découlent de la mise au point et du déploiement d'armes autonomes dans le contexte d'opérations terrestres, maritimes et aériennes?

4. Questions complémentaires

a) La complexité croissante des tâches exécutées par les systèmes autonomes rend-elle ces technologies plus, ou moins, prévisibles?

b) De quelle manière l'autonomie pèse-t-elle sur la fiabilité et la vulnérabilité d'un système d'arme? Dysfonctionnements, piratage ou cyberattaques, par exemple.

c) Quel dispositif de résilience aux erreurs de programmation et de déploiement peut être intégré dans les systèmes autonomes ou prévu dans les réglementations régissant leur utilisation?

5. Caractéristiques des SALA

a) Éléments utiles à la compréhension des caractéristiques qui définissent les SALA.

i) Quelles sont les caractéristiques clefs qui pourraient aider à la compréhension des SALA? En quoi ces caractéristiques différencient-elles les SALA, ou certains types de SALA, des autres systèmes d'armes?

ii) Qu'entend-on par «contrôle humain effectif» d'un système d'arme? Le niveau de contrôle humain permet-il de distinguer les SALA des autres systèmes d'armes?

iii) Les SALA doivent-ils s'entendre en termes d'autonomie dans les «fonctions critiques»? Serait-il utile d'établir un tel critère pour évaluer la nécessité de réglementer les SALA?

iv) Le contexte et le cadre dans lequel un système d'arme est utilisé influent-ils sur sa qualification de système autonome?

- v) Les éléments susmentionnés contribuent-ils utilement à la compréhension de ce que sont les caractéristiques des SALA? Existe-t-il d'autres moyens d'envisager les SALA?
- b) Caractéristiques du double usage des technologies
 - i) Comment la question du double usage des technologies empêche-t-elle d'opérer une distinction entre les applications civiles et les applications militaires?
 - ii) Quelles sont les possibilités qu'un système autonome conçu à des fins civiles soit utilisé comme arme? Quels sont les moyens d'éviter que des systèmes autonomes civils ne soient transformés en arme?
 - iii) Comment distinguer la recherche en technologies civiles de la recherche en technologies militaires?
 - iv) Comment sont traitées les questions de responsabilité et d'obligations dans les applications civiles des systèmes autonomes?
- c) Questions complémentaires
 - i) Quels sont les enseignements tirés de la réglementation du double usage dans les domaines des armes biologiques, des armes chimiques et des missiles?
 - ii) Comment se détermine la responsabilité juridique lorsqu'un système civil est utilisé comme arme ou à des fins militaires?

6. Problèmes éventuels au regard du droit international humanitaire, dus au degré croissant d'autonomie

- a) Règles applicables au choix des cibles
 - i) La responsabilité et les obligations sont des composantes fondamentales du droit international humanitaire. La chaîne de responsabilité ininterrompue au sein d'une force armée est-elle remise en cause par l'autonomie croissante des systèmes d'armes?
 - ii) Quel niveau de supervision par l'homme d'un système d'arme est implicite dans les règles du droit international humanitaire? Compte tenu de la tendance croissante à l'autonomie des systèmes d'armes, y a-t-il lieu de clarifier le droit international humanitaire?
 - iii) Où les SALA posent-ils problème en termes de respect du droit international humanitaire? Distinction, proportionnalité ou précaution dans les attaques?
 - iv) La réponse à la question ci-dessus est-elle modulée par le contexte et le cadre dans lequel un SALA est utilisé?
 - v) Quels seront les effets des SALA sur la capacité des forces armées à garantir le respect des dispositions du droit international humanitaire? Est-ce que les SALA pourraient renforcer ce respect?
- b) Liens entre autonomie et règles de déploiement
 - i) Quels seront les effets des SALA sur le contenu des procédures opérationnelles standard de l'armée?
- c) Mise en œuvre de l'examen de la légalité des armes
 - i) Comment sont menés les examens de la légalité des armes à l'échelle nationale et quels seraient les problèmes particuliers soulevés par les SALA?

- ii) L'examen de la légalité des armes revêtira-t-il une importance particulière eu égard aux SALA?
- iii) Pour les États qui procèdent à un examen de la légalité des armes, quels sont les enseignements qu'ils en retirent?
- iv) Est-il nécessaire de mettre en place des normes, ou l'instauration de pratiques optimales serait-elle utile dans le cadre de l'examen de la légalité des SALA? Dans quelle mesure cela influencerait-il sur le respect du droit international humanitaire?

7. Questions fondamentales

- a) Questions d'éthique et de droits de l'homme
 - i) Quel serait l'impact de la mise au point et du déploiement de SALA sur les droits de l'homme, en particulier sur le droit à la vie et sur le droit de mourir dans la dignité?
 - ii) Quelles questions d'éthique soulèvent la mise au point et le déploiement des SALA?
 - iii) Quel est le sens de la clause de Martens lorsqu'il s'agit de tuer au moyen de SALA?
 - iv) Le fait que la société ait de plus en plus recours aux robots et aux systèmes autonomes influe-t-il sur l'acceptation de ces systèmes dans les conflits armés?
 - v) L'aptitude des SALA à protéger la vie des civils dans les conflits armés (par exemple à mener des attaques ciblées avec une plus grande précision) rend-elle l'utilisation de ces systèmes acceptable sur le plan éthique?
- b) Questions de sécurité collective
 - i) De quelle façon la mise au point et le déploiement de SALA influent-ils sur la paix et la sécurité internationales?
 - ii) Quels sont les risques potentiels associés à la mise au point et au déploiement de SALA, par exemple une course aux armements, une prolifération ou une guerre asymétrique?
 - iii) Quelles sont les répercussions stratégiques globales de la mise au point et du déploiement de SALA? Quelles sont les incidences pour la stabilité régionale?
 - iv) De quelle façon les SALA pourraient-ils modifier la conduite des conflits armés?
 - v) Est-il possible que les SALA abaissent le seuil pour l'engagement des combats? Dans l'affirmative, que faire pour prévenir une telle escalade de la violence?

8. Voie à suivre

- a) Domaines dans lesquels la transparence est envisageable
 - i) Serait-il nécessaire d'instaurer un mécanisme de transparence pour surveiller l'acquisition de SALA?
 - ii) Comment améliorer la transparence au sujet de l'élaboration de doctrines militaires pour le déploiement de SALA (procédures opérationnelles standard, par exemple)?

- iii) Qu'est-ce qui peut être fait pour renforcer la transparence dans la mise au point de SALA? Par exemple, quels sont les enseignements tirés des mécanismes existants?
- b) Possibilités de terrain d'entente (sur des éléments)
 - i) Quels domaines peuvent déjà être identifiés comme offrant une unité de vues?
 - ii) Y a-t-il une reconnaissance générale de la nécessité d'un certain degré de contrôle par l'homme d'un système d'arme? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui peut être fait à ce sujet?
 - iii) Quelles sont les questions non réglées? Quels aspects des débats sur les SALA requièrent une étude plus poussée, voire des travaux de recherche?
 - iv) Quels sont les objectifs d'ensemble des débats sur les SALA? Un code de conduite, des réglementations, des restrictions, des interdictions?
- c) Cadre envisageable pour les futurs débats sur les SALA
 - i) Dans le contexte de l'évolution complexe et constante des technologies et en ayant à l'esprit la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, en 2016, quelles devraient être les prochaines étapes s'agissant des SALA (réunions d'experts, débats ciblés, groupe d'experts gouvernementaux, par exemple)?
